



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.22.036
portant sur

**L'attribution d'un marché de prestations informatique d'assistance aux
utilisateurs et de maintenance des postes**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2018 N° DL 18.007 approuvant la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

Vu la délibération du conseil municipal du 05 février 2020 N° DL 20.003 approuvant l'ajout d'une famille d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole,

DECIDE

Article 1^{er} : La Métropole d'Orléans a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif aux prestations informatiques d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes.

Le titulaire du marché est la société DCS EASYWARE SAS, Le Britannia B, 20 Boulevard Eugène Deruelle – 69432 Lyon Cedex 03.

Les prix de l'appel d'offres sont traités à prix forfaitaires, sur la base des prix de la décomposition du prix global forfaitaire.

Le marché est conclu à compter du 07 février 2022 jusqu'au 06 février 2023. Le marché est reconductible tacitement 3 fois pour une période d'un an, soit jusqu'au 06 février 2026.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré.

A Ingré, le **09 MARS 2022**


Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **09 MARS 2022**

Publié ou notifié-le : **09 MARS 2022**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin Sylvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_22_036M
Date de la décision :	2022-03-09 00:00:00+01
Objet :	Attribution d'un marché de prestations informatique d'assistance aux utilisateurs et de maintenance des postes
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220309-DC_22_036M-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220309-DC_22_036M-AR-1-1_0.xml	text/xml	932
Nom original :		
DC.22.036 - DCS EASYWARE.pdf	application/pdf	129916
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220309-DC_22_036M-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	129916
f		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 mars 2022 à 11h36min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 mars 2022 à 11h36min09s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 mars 2022 à 11h36min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 mars 2022 à 11h36min23s	Reçu par le MI le 2022-03-09